



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique

Limoges, le **26 NOV. 2018**

Affaire suivie par Delphine PEDRETTI
Tél. : 05 55.44.19.36
delphine.pedretti@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président,

L'enquête relative à la demande d'autorisation unique pour le projet éolien « Magnac-Laval » sur la commune de Magnac Laval présentée par la Société ENERGIE Haute-Vienne, qui s'est tenue du 8 octobre 2018 au 9 novembre 2018, est désormais achevée.

En raison d'observations parvenues tardivement jusqu'en fin d'enquête, et la remise du PV de synthèse intervenue le 16 novembre 2018 à 15h30, les membres de la commission d'enquête sont désormais en attente du mémoire en réponse du porteur de projet

Afin que ses membres délivrent un avis motivé en toute connaissance de cause, vous avez sollicité, par courrier du 14 novembre dernier, et conformément à l'article L.123-15 du code de l'environnement, un report de délai pour remettre le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

Après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, je vous informe que je suis favorable à la remise des documents **le 19 décembre 2018 au plus tard**, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le Préfet
le Secrétaire Général

Monsieur Bernard CROUZEVIALLÉ
Président de la Commission d'enquête
« parc éolien de Magnac-Laval »

Jérôme DECOURS